



**Programme des rencontres
du 4ème Tour de la Coupe du Trône 2019-2020**

Groupe Nord

M	Match	Date	Heure	Terrain - Ville
4	USK vs SM	mar 15/12/20	14h30	Stade Municipal - Mechaa Belaksiri
6	ASS vs CRA	mer 16/12/20	14h30	Stade Boubker Amer - Salé
3	CAK vs USTA	mer 16/12/20	14h30	Stade Municipal - Khenifra
8	CODM vs MAS	mer 16/12/20	14h30	Stade d'Honneur - Meknès
1	FRN vs UTS	mer 16/12/20	14h30	Stade Municipal - Nador
5	IZK vs WARF	mer 16/12/20	14h30	Stade Maamoura - Khemisset
7	WAF vs KAC	mer 16/12/20	14h30	Stade Hassan II - Fès
2	DHKH vs ASM	jeu 17/12/20	14h30	Annexe Stade Municipal- Khenifra

Groupe Sud

M	Match	Date	Heure	Terrain - Ville
16	CJBG vs TAS	mar 15/12/20	14h30	Stade Municipal - Ben Guerir
13	CMD vs JSS	mer 16/12/20	14h30	Stade Municipal - Dakhla
10	KACM vs OM	mer 16/12/20	14h30	Grand Stade de Marrakech - Marrakech
11	OCY vs RAC	mer 16/12/20	14h30	Terrain Dakhla - El youssoufia
14	SCCM vs OD	mer 16/12/20	14h30	Stade El bachir - Mohammedia
12	WARF vs WST	mer 16/12/20	14h30	Stade Municipipla Bensouda - Fès
9	CISM vs ANSA	jeu 17/12/20	14h30	Stade 20 août - Marrakech
15	RB vs CSA	jeu 17/12/20	14h30	Stade Municipal Sidi Moumen -Casablanca

NB: Toutes les rencontres se joueront au finish pour dégager l'équipe qualifiée au 1/16ème de Finale (Art 5- Règlement des Compétitions de la FRMF)

- Dispositions concernant les frais d'organisation : coupe du trône

Les frais d'organisation sont départagés entre les deux clubs conformément à l'article 34 et l'annexe C du règlement sportif des compétitions.

Article 39 : Frais d'organisation

Ces frais se composent exclusivement des dépenses suivantes :

- 1- Rémunération du responsable financier ;
- 2- Contrôleurs d'accès aux stades ;
- 3- Frais de barrières et traçage ;
- 4- Service d'ordre
- 5- couverture médicale ;
- 6- commissaire ;
- 7- Eventuellement, frais d'utilisation du stade.
- 8- frais de déplacement équipe visiteuse le cas échéant

les frais de déplacement, d'arbitrage et honoraires des commissaires de matchs sont fixés annuellement par circulaire de la FRMF ou de la structure délégataire concernée,

ces frais doivent être réglés avant le coup d'envoi de la rencontre.

les contestations doivent être soumises à l'arbitrage de la FRMF ou des structures délégataires concernées.

Annexe C

Barème des indemnités relatives frais de transport des clubs Coupe du Trône

Frais de déplacement de l'équipe visiteuse sont inclus dans les frais d'organisation d'une rencontre (article 39), même si la situation est déficitaire.

Sont calculés comme suit : 1/ du Tour préliminaire jusqu'au 5ème Tour : 0,4 dh x 23 x distance en Km